



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

Dix-septième Session

Dakar, Sénégal, 24 – 27 mai 2004

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA TROISIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Troisième Session du Sous-Comité Scientifique (SSC) du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) s'est tenue à Lomé, République du Togo, du 24 au 26 février 2004, sur l'aimable invitation du Gouvernement togolais.
2. La session a été présidée par Dr. Birane Samb du Sénégal. Trente-trois délégués de 21 membres du COPACE et un observateur de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) ont pris part à ladite session. La liste des délégués et observateur se trouve à l'annexe B du présent rapport.
3. A la demande des autorités togolaises, Dr. Benedict Satia, responsable du Service des institutions internationales et de liaison de la FAO a présenté en quelques mots la structure, les objectifs et acquis du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est.
4. Au nom de Monsieur Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO, M. Jean-Jacques Engo, Représentant de la FAO au Togo, a remercié le Gouvernement de la République du Togo pour l'accueil de cette session et pour les excellents services mis à la disposition des participants. M. Engo a rappelé le rôle important que le Sous-Comité a joué et continuera de jouer face surtout à l'exploitation pleine des ressources halieutiques dans la région du COPACE. Il a assuré les participants de l'appui continu de la FAO aux efforts conjointement déployés par les pays dans le but d'accroître la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et aux économies nationales.
5. La session a été déclarée ouverte par Monsieur Komikpime Bannante, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo, qui a exprimé la satisfaction du Gouvernement togolais d'accueillir une autre session du COPACE au Togo. Il a reconnu que la recherche tient une place importante dans l'orientation des politiques en faveur d'une

pêche durable et a exhorté le Sous-Comité Scientifique a formulé des recommandations appropriées en vue d'une gestion efficace de la pêche dans la région.

6. M. Komikpime a fait part aux participants du ferme engagement du Togo en faveur d' une pêche responsable et durable, tout en soulignant que le Code de Conduite pour une Pêche responsable est « l'Outil de référence » dont s'inspire le Togo pour mener ses activités dans le domaine de la pêche.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

7. Le Sous-Comité a procédé à l'adoption de l'ordre du jour à l'Annexe A.
8. La liste des documents soumis à la session est reproduite en Annexe C.

PRINCIPAUX RESULTATS DU :

a) Groupe de travail sur la pêche artisanale

9. Ce point à l'ordre du jour a été discuté sur la base du document CECAF/SCSIII/2004/3
10. Les délégués ont reconnu l'importance d'ARTFISH pour la collecte et l'analyse des données de pêche artisanale. Ce logiciel a été même testé avec succès par certains pays dans le traitement des données de pêche semi-industrielle. La réunion a vivement recommandé son extension à l'ensemble des pays du Comité et sollicité l'assistance de la FAO pour sa diffusion et une formation y afférente.
11. Les délégués ont reconnu que la migration des pêcheurs revêt un caractère régional sur la côte ouest africaine et noté que les études réalisées dans ce domaine par le DIPA constituent des références, et qu'il convient de les actualiser à la lumière des changements constants qui caractérisent ce phénomène. Il a été recommandé que les problèmes qui y sont liés soient traités dans le cadre des organisations sous-régionales.
12. Le Sous-Comité a noté que les études sur la description des engins sont disponibles pour les grandes zones de production du COPACE. Il a reconnu qu'elles peuvent servir de base aux études réalisées par les pays, et a relevé que les investigations doivent aller au-delà de la simple description et prendre en compte, pour chaque type d'engins, le nombre, les espèces ciblées, le lieu et la saison d'utilisation.
13. La session a été informée qu'une étude de cas sur la contribution des pêches à l'économie nationale a été réalisée au Bénin par le PMEDP. Le rapport finalisé ainsi que la méthodologie mise au point seront transmis au Secrétariat du Sous-Comité pour servir de base d'étude aux pays membres du COPACE.
14. Les silos présentent un intérêt pour la pêche artisanale. Les délégués souhaitent que la documentation et support y afférente soit disponible dans les meilleurs délais.

b) Groupe de travail sur les petits pélagiques

15. Un résumé sur l'état des stocks pélagiques dans la zone Nord de l'Atlantique Centre-Est (COPACE), basé sur le rapport du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des stocks pélagiques au large de l'Afrique nord-occidentale, a été présenté. Document CECAF/SSCII/2004/3.

16. Le Sous-Comité a noté que :
- Les débarquements totaux de stocks pélagiques ont tourné autour de 1,5 million de tonnes sur la période 1996 – 2002.
 - La sardine (*S. pilchardus*) est de loin l'espèce de petits pélagiques la plus importante, avec environ 50 pour cent de tous les débarquements. Le niveau total des captures de sardine a été de 530.000 à 780.000 tonnes au cours des cinq dernières années. Les captures dans la zone A et B ont augmenté tandis que les débarquements dans la zone C ont chuté tout au long de la décennie passée.
 - La sardinelle ronde (*S. aurita*) est la deuxième espèce en importance dans la région. Au cours des cinq dernières années, sa capture annuelle a fluctué entre 275.000 et 460.000 tonnes avec une moyenne d'environ 340.000 tonnes. Les débarquements totaux annuels de sardinelle plate (*S. maderensis*) ont été sensiblement inférieurs à ceux de sardinelle ronde, variant entre 100.000 et 140 000 tonnes avec une moyenne d'environ 120.000 tonnes.
 - Les chinchards du Cunène (*T. trecae*) sont exploités avec une capture moyenne annuelle de 150.000 tonnes pour les cinq dernières années. Le chiffre correspondant pour les chinchards de l'Atlantique (*T. trachurus*) est proche de 70. 000 tonnes.
 - Les captures de maquereau (*S. japonicus*) ont varié entre 100.000 et 200.000 tonnes, avec une capture moyenne estimée à 160.000 tonnes pour les cinq dernières années.
17. Le Sous-Comité a par ailleurs noté que le groupe de travail a utilisé des méthodes variées pour tester la qualité des données et procéder à l'évaluation. Biodyn a été utilisé pour les sardinelles et les chinchards. Ces dernières années, l'évaluation par VPA de tout stock pélagique au large de l'Afrique Nord-occidentale s'est avérée très difficile du fait essentiellement de la mauvaise qualité des données relatives à l'âge. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que le groupe de travail entend, à l'avenir, procéder à des évaluations analytiques de tous les stocks et, partant, a mis plus d'accent sur le niveau et la qualité des méthodes d'échantillonnage et de lecture des âges, facteurs essentiels pour la production d'ensembles de données plus fiables.
18. Les recommandations concernant l'aménagement de chaque stock sont formulées aux paragraphes 29 à 33.
19. Le Sous-Comité Scientifique s'est réjoui de la contribution positive des campagnes effectuées par Dr. F. Nansen contribuant à l'amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques dans la région, et a exprimé le souhait que le programme se poursuive en s'élargissant. La nécessité de mettre sur pied un groupe de travail pour l'évaluation des stocks pélagiques dans la région sud du COPACE à été soulignée.
- c) Groupe de travail sur les espèces démersales**
20. L'état des stocks démersaux dans l'Atlantique Centre-Est (Zone COPACE) a été présenté. Document COPACE/SCS/4/2004.
21. Le Sous-Comité a été informé que :
- le groupe de travail sur les ressources démersales s'est réuni à Conakry (Guinée), du 19 au 29 septembre 2003. En tout, 30 chercheurs de 14 différents pays et la FAO ont participé. Les groupes d'espèces suivants ont été étudiés: les poissons, les crustacés, et les céphalopodes. Environ 50 différents stocks/unités ont été analysés.

- Les stocks ont été analysés à l'aide d'un modèle de production hors équilibre. Les données de base utilisées pour chaque stock comprenaient des estimations de captures totales annuelles, et une série de données CPUE commerciales ou d'enquête.
22. Le Sous-Comité a pris acte de la conclusion du groupe de travail selon laquelle la plupart des stocks démersaux sont très exploités, et a recommandé que l'effort de pêche concernant ces espèces soit maintenu au niveau actuel ou réduit, et que les données de base requises pour ces modèles soient améliorées afin de garantir des évaluations plus fiables à l'avenir. Le Sous-Comité a par ailleurs noté qu'il existait un manque général d'échantillonnage biologique. Il a fait sien la recommandation selon laquelle un niveau d'échantillonnage (évaluation) adéquat soit établi pour tous les stocks de poissons dans toutes les pêcheries couvertes par le groupe de travail.
 23. Les recommandations relatives à l'aménagement de chaque stock figurent aux paragraphes 34 à 37.
 24. Plusieurs participants ont noté le nombre élevé des espèces et stocks évalués par le groupe. Certains participants ont proposé que le nombre d'espèces étudiées soit réduit afin de disposer de plus de temps pour un nombre précis d'espèces. D'autres ont suggéré que le groupe de travail soit divisé en deux sous-groupes.
 25. Le Sous-Comité a souligné la nécessité de générer des données fiables. Toutefois, il a exprimé son inquiétude quant au temps dont dispose le groupe pour vérifier la qualité des données. Il a recommandé que les chercheurs s'emploient à s'assurer de la qualité des données avant leur présentation au groupe.

MESURES DE GESTION DES PÊCHES DANS LA RÉGION DU COPACE

26. Le Sous-Comité s'est penché sur les diverses pratiques de gestion des stocks de poissons et de régulation des activités de pêche. Il a noté que deux des méthodes les plus usitées sont : la régulation de la capture totale autorisée (CAT), et la régulation de l'effort de pêche. La fermeture de la pêche pendant certaines périodes ou saisons, ou la fermeture de certaines zones (ex : frayères, pépinières etc.) constitue un autre moyen de régulation ou de protection des stocks de poissons.
27. Le Sous-Comité a observé qu'en ce qui concerne la gestion des stocks de poissons dans la région du COPACE, le groupe de travail sur les stocks démersaux et le groupe de travail de la FAO sur les espèces pélagiques ont proposé diverses méthodes de régulation. Pour les démersaux, la réduction de l'effort a été proposée pour les stocks surexploités. Il a noté que c'est une façon de résoudre le problème, notamment au cas où la réduction de l'effort se traduit effectivement par une réduction de l'exploitation sur toute l'année.
28. En outre, le Sous-Comité a noté que le groupe de travail sur l'évaluation des petits pélagiques a proposé une limitation des captures pour les différentes espèces. Ce moyen de régulation des captures de stocks de poissons requiert que les gestionnaires puissent suivre le niveau total d'exploitation pendant toute l'année. En cas de partage des stocks par plusieurs pays, les gestionnaires devront trouver une solution au problème inhérent à la répartition de la capture.
29. Le Sous-Comité a formulé les recommandations suivantes concernant les ressources pélagiques :

Les petits pélagiques

30. La sardine (*Sardine pilchardus*)
Comme la zone B a connu une exploitation intensive et que la zone C a été sous-exploitée ces dernières années :
- Maintenir le niveau des captures de sardine dans la zone A+B au-dessous du niveau moyen de la dernière période de cinq ans, soit 530.000 tonnes.
 - Exploiter la sardine dans la zone C, compte tenu de la variabilité du stock dans cette zone.
31. La sardinellas (*Sardinella aurita* et *S.maderensis*)
L'abondance totale de *S. aurita* estimée par méthodes acoustiques a baissé ces dernières années. Une autre baisse est suggérée par les indices CPUE de la pêche UE en Mauritanie, une pêche spécifiquement axée sur la sardinelle.
- La capture combinée des deux espèces de sardinelle ne doit pas dépasser le niveau moyen observé lors des trois dernières années, soit 420.000 tonnes.
32. Le chinchard d'Europe (*Trachurus trachurus*, *Trachurus trecae* et *Caranx rhonchus*)

Les résultats du modèle d'évaluation suggèrent que les stocks des deux espèces sont modérément exploités. Cependant, en raison des limites du modèle utilisé, des incertitudes sur l'évaluation de ces stocks et la nature des diverses pêcheries (notamment pêche industrielle), une approche précautionnaire devrait être observée dans la gestion de ces stocks. A cet égard, le Sous-Comité recommande, pour ces trois espèces, de ne pas dépasser un niveau d'effort équivalent à celui observé en moyenne lors des cinq dernières années, soit 244.000 tonnes.
33. Le maquereau du sud (*Scomber japonicus*)
Comme mesure de précaution, les niveaux de capture ne doivent pas excéder la moyenne enregistrée au cours des cinq dernières années, soit 162.000 tonnes.

Les espèces démersales

34. Les recommandations faites concernant les stocks démersaux figurent en annexe E.
35. Suite aux tableaux récapitulatifs de l'état d'exploitation des espèces demersales établis par le groupe de travail sur les demersaux, le Sous-Comité a dressé une liste (voir annexe F) des espèces surexploitées et de la porté à l'attention des gestionnaires pour qu'ils prennent les mesures idoines pour leur préservation.
36. Le Sous-Comité a fait remarquer qu'un grand nombre des stocks de poissons de la région est exploité par les pêcheries mixtes et que des stocks exploités par la même pêcherie peuvent être à de niveau d'exploitation différente. La même flottille peut exploiter des stocks de poissons en bon état en même temps que d'autres en mauvais état. Dans ce cas, il importe de penser que les stocks sont en pire état et de déployer les mesures d'aménagement nécessaires. A cet effet, la proportion des différents stocks dans la pêcherie doit être prise en compte.
37. Le Sous-Comité a recommandé que chaque pays prépare une liste de ses flottilles, assortie d'informations sur la proportion des divers stocks ou espèces de poissons faisant l'objet de captures ciblées ou accessoires par les flottilles.

SITUATION DES DONNEES DANS LA REGION DU COPACE

38. Le document CECAF/SCSIII/2004/5 relatif aux informations générales sur les statistiques de captures incluses dans la base de données du COPACE a été présenté. Il décrit les principales normes de collecte, soumission, traitement et diffusion des statistiques de captures/production destinée à la base de données du COPACE.
39. Le Sous-Comité a été informé que depuis la première session du Sous-Comité Scientifique du COPACE tenue du 30 au 31 octobre 2000 à Abuja (Nigeria), STATLANT 34A a été retenu comme l'unique forme de communication des informations dans la région. Ce questionnaire peut être téléchargé du site FAO ftp depuis mi-2002 et son contenu est disponible en format FISHSTAT+
40. Le Sous-Comité a été par ailleurs informé que les formulaires STATLANT 34A sont distribués chaque année en avril-mai. La date butoir pour la soumission des questionnaires est fixée au 31 août, mais il a été observé que seuls quelques pays du COPACE respectent ce délai. Par exemple, en ce qui concerne les données de 2001, la FAO a dû faire une estimation de la production de captures de six pays frontaliers, les données n'ayant pas été communiquées et un nombre plus élevé de pays frontaliers n'ayant pas encore soumis les statistiques de capture pour 2002. Le pourcentage de captures relevé par espèce sur les dix dernières années (1992-2001), dans les statistiques de captures disponibles, ne cesse de diminuer en passant des 66,5% en 1992 à 57,2% en 2001.
41. Certains membres du Sous-Comité Scientifique ont indiqué que leurs difficultés à soumettre à temps et dans la forme requise les statistiques de pêche de leurs flottilles sont dues à des problèmes de logistique. Par ailleurs, ils ont fait savoir que les informations se perdent parfois, que ce soit en provenance ou à destination des services statistiques de la FAO. Pour surmonter ces difficultés il a été proposé que les correspondants nationaux se rapprochent des représentations de la FAO dans leurs pays pour assistance, au besoin, et pour soumission des formulaires STATLANT 34A requis.
42. Le Sous-Comité a noté que les données reçues des pays du COPACE sont complétées par des informations d'autres sources comme Las Palmas Survey, gérée par le Centro Oceanografico de Canarias de l'Instituto Español de Oceanografía (IEO) et disponible en format FISHSTAT+, et le « Bulletin Statistique » ou la base de données publiée par l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) qui contient des informations sur les Etats pratiquant la pêche à grande distance (EPGD) dans la ZEE mauritanienne. Les statistiques de capture relatives aux espèces thonières sont principalement celles qui ont été compilées par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA). L'observateur de la CICTA à la présente session a fait remarquer que puisque la grille statistique de la commission ne coïncide pas avec les divisions statistiques de la région COPACE, ces informations ne représentent que des estimations assez proches des données de captures officielles extrapolées à partir de la base de données de la CICTA.
43. Il a été indiqué qu'au cours des quatre dernières années (1998-2001), les captures totales dans la région du COPACE dont les données ont déjà été diffusées sont restées assez stables. Pendant cette période la baisse du niveau de captures des EPGD a été compensée par une hausse des quantités prises par les pays en bordure de la zone. En revanche, des estimations préliminaires pour 2002 indiquent une baisse d'environ 500.000 tonnes par rapport à l'année précédente, soit plus de 13% de la capture/production rapportée en 2001.
44. Le Sous-Comité a été informé qu'au cours des dix dernières années, les captures moyennes du CSITAPA 35 ("Harengs, sardines, anchois") ont représenté plus d'un tiers des captures totales EPGD ; environ 30% étaient des captures de « divers poissons pélagiques » et 17% des captures de "thons, bonites, marlins".

45. Le Sous-Comité a reconnu la disponibilité et l'utilité de la base de données statistiques du COPACE qui a permis aux différents groupes de travail de compléter leurs informations et de dégager des séries temporelles de capture des principales espèces, pour la plupart des pays. Le Sous-Comité Scientifique a toutefois reconnu que la capture doit être parfois estimée et que les séries de l'effort sont généralement de piètre qualité et, dans certains cas, inexistantes.
46. Par conséquent, le Sous-Comité Scientifique recommande fermement que des programmes d'échantillonnage complets soient établis au niveau des débarcadères et à bord des navires industriels afin de recueillir les informations dont les groupes ont besoin pour accomplir leurs tâches d'évaluation.

REVUE DES INFORMATIONS SUR L'ETAT DES STOCKS HALIEUTIQUES EN HAUTE MER DANS LA ZONE DU COMITE DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST. DISPOSITIONS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES RELATIVES A LA REGION DU COPACE

47. Le Sous-Comité a examiné trois options relatives aux dispositions juridiques et institutionnelles pour la surveillance et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans la région du COPACE sur la base des statistiques disponibles. Il s'agissait de la création immédiate d'une commission pour la gestion des ressources en haute mer, autres que les thonidés; de la surveillance des ressources en haute mer dans le cadre du COPACE; et de l'adoption d'une résolution par le COPACE, offrant une base juridique plus renforcée pour la communication des données de capture et la prise de mesures de gestion à l'avenir.
48. Le Sous-Comité a noté que les principales pêcheries actuellement exploitées en haute mer dans la région sont des thonidés et espèces apparentées, et que la gestion de ces ressources incombe à la CICTA. Il n'y a quasiment de ressources actuellement exploitées en haute mer même si *alfonsino* (*Beryx splendens*) est l'objet de pêche expérimentale sur les monts marins de la région. Compte tenu de cette situation, le Sous-Comité est d'avis que la création immédiate d'une commission séparée pour la gestion des ressources halieutiques en haute mer, autres que le thon, n'est pas justifiée.
49. Le Sous-Comité a décidé que la situation des ressources halieutiques en haute mer, autres que les thonidés, de même que toute activité de pêche impliquant ces ressources, soit contrôlée dans le cadre du COPACE. A cet égard, le Sous-Comité a recommandé qu'un projet de résolution soit élaboré et soumis pour adoption par le COPACE à sa prochaine session. Il a invité tous les membres du COPACE pratiquant la pêche en haute mer dans la zone du COPACE pour la capture d'espèces autres que les thonidés à soumettre au COPACE des rapports sur les espèces capturées. La résolution devrait également inviter tous les Etats ou entités de pêche non membres du COPACE, mais pêchant dans la zone, à fournir au COPACE des rapports sur leurs captures en haute mer dans la région, autres que les espèces thonières.
50. Etant donné que la pêche en haute mer dans la zone du COPACE concerne essentiellement les thonidés et espèces apparentées, le Sous-Comité a estimé que la coopération entre le COPACE et la CICTA, l'organe chargé de la gestion des thonidés et espèces apparentées, soit impérativement renforcée. En particulier, les membres du COPACE, même s'ils n'appartiennent pas à la CICTA doivent être encouragés à fournir des informations sur leurs prises de thons ou d'espèces apparentées. De son côté, la CICTA devra communiquer au COPACE et à ses membres des données statistiques sur les captures effectuées dans la région y compris celles d'espèces non thonières. D'autres

voies et moyens devront être explorés pour renforcer la coopération. Il s'agira, entre autres, de la tenue de réunions conjointes COPACE-CICTA, la communication de recommandations spécifiques de la CICTA au COPACE, la transmission d'informations sur les sanctions imposées par la CICTA, et la possibilité pour les membres du COPACE de participer aux travaux menés par la CICTA.

REVUE DE LA PROPOSITION DE PROJET DU COPACE

51. Le Sous-Comité a adopté la proposition de projet sur l'assistance à la gestion et au développement des pêches de la région de l'Atlantique Centre-Est. Il a invité le Secrétariat à transmettre ses remerciements à l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA).

ACTIVITES PREVUES

52. Le Sous-Comité a formulé des recommandations sur les travaux de recherche à confier aux groupes de travail :
53. Sardine
- L'échantillonnage devrait couvrir toute l'année pour toutes les pêcheries.
 - En Mauritanie, les otolithes devraient être prélevés pour la lecture de l'âge.
 - Un échange d'otolithes entre le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal devraient être organisé.
54. Sardinelles
- Poursuivre les campagnes du R/V Dr. FRIDTJOF NANSEN et les exercices d'inter-calibrage
 - Campagnes conjointes impliquant les navires de la sous-région
 - Continuer le programme d'échange d'otolithes pour la lecture d'âges
 - Entreprendre des études entre les sessions des groupes de travail afin de résoudre les difficultés rencontrées par rapport à l'effort de pêche, et obtenir des résultats au moyen des méthodes dynamiques.
55. Chinchards
- Mettre en place un programme de lecture d'âges des trois espèces
 - Les campagnes acoustiques devraient se poursuivre
 - Mettre en place un programme sous-régional pour l'évaluation des composantes de la composante côtière des chinchards et des autres espèces pélagiques.
56. Maquereau
- Accroître l'intensité d'échantillonnage
 - Organiser des études afin de définir les CPUE. Vérifier et passer en revue la mortalité naturelle appliquée à l'évaluation des stocks.
 - Étendre la zone de couverture par les campagnes acoustiques effectuées jusqu'à une profondeur de 500m dans toute la région.
 - Collecter des otolithes par le biais des campagnes acoustiques.
57. Merlus
Merluccius merluccius
- Entreprendre des recherches sur la sélectivité des engins ;
 - Évaluer les prises accessoires et les rejets en merlus des autres pêcheries ;
 - Réaliser des prospections sur les fonds durs pour évaluer l'abondance des ressources halieutiques dans ce type de fond ;

- Poursuivre la réalisation de campagnes de chalutage démersal selon les saisons couvertes auparavant ;
- Reprendre l'échantillonnage biologique des captures de la pêche commerciale ;
- Obtenir des informations (captures et effort de pêche) sur l'activité des flottilles de sociétés mixtes marocain-espagnoles qui ont commencé à opérer dans les eaux marocaines fin 2001

M. polli et M. Senegalensis

- Obtenir les débarquements pour les deux espèces de merlus ;
- Estimer les CPUE de *M. poli et M. senegalensis* au Sénégal

58. Poissons demersaux

Nord

- Obtenir des informations pertinentes sur les débarquements et l'effort de pêche ainsi que sur les rendements des campagnes ;
- Collecter des données statistiques par métier pour les pêcheries démersales ;
- Rechercher des indices d'effort mieux adaptés et mettre à la disposition du Groupe de travail les CPUE des campagnes ;
- Obtenir des données biologiques sur les captures (fréquence de taille, sexe ratio, âge, zone et période de reproduction).

Sud

- Intensifier la collecte de toutes les données (capture, effort, paramètre biologique) dans toutes les pêcheries ;
- Autant que possible, catégoriser les données de capture par espèces ;
- Améliorer/établir des programmes d'échantillonnage pour les espèces, la longueur et les autres données biologiques des principales espèces ;
- Entreprendre des campagnes par chalutage pour l'obtention de données indépendantes de pêche ;
- Faire des analyses complémentaires des données existantes (commerciales et campagnes).

59. Crevettes Nord et Sud

- Mettre en place des programmes d'échantillonnage biologique au débarquement des chalutiers côtiers et les crevettiers industriels au niveau des ports ;
- Analyser les données disponibles sur les captures de crevette par des flottilles étrangères ou marocaines qui débarquent à Las Palmas ;
- Faire une analyse de l'évolution des séries de CPUE de certains crevettiers-congélateurs marocains qui sont dans la pêcherie depuis son apparition ;
- Trouver un indice d'effort de pêche approprié ;
- Améliorer les connaissances sur la biologie de cette espèce ;
- Mener des études de sélectivité pour réduire les prises accessoires ;
- Étudier les relations possibles entre les facteurs environnementaux et l'abondance.

60. Céphalopodes Nord et Sud

- Préparer des données saisonnières ou mensuelles pour le prochain Groupe de travail ;
- Poursuivre les études sur les unités de stocks de céphalopodes ;
- Chercher une CPUE plus adaptée pour le Sénégal-Gambie.

61. Les recommandations formulées par le SCS sont assorties des observations suivantes :

- Le manque d'informations sur les flottilles du Nigeria et du Ghana pêchant au Bénin et au Togo constitue une entrave au processus d'évaluation. Des mesures doivent être prises afin de lever cette contrainte.

- Certains membres ont souligné l'importance des facteurs environnementaux par rapport à l'abondance de certains stocks dans la région et ainsi que le besoin de tenir compte de leur incidence dans les évaluations effectuées par les groupes de travail. Au cours de leurs sessions respectives, les groupes de travail se sont penchés sur cette question.
 - Certains membres du SCS ont relevé un déséquilibre au niveau des activités des groupes de travail concernant les stocks du Nord et du Sud. Ce déséquilibre peut être attribué au nombre plus élevé de programmes de recherche exécutés dans la zone septentrionale du COPACE.
 - Il a également été informé que le PMEDP, conjointement avec la FAO, exécute un programme sur l'échantillonnage de la pêche artisanale dans le Golfe de Guinée. Les résultats de ce programme pourraient contribuer à l'aboutissement de certaines recommandations formulées par certains groupes de travail.
62. Le SCS a projeté les rencontres suivantes pour 2004 :
- Le Groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique Nord-occidentale – Mars 2004 (Programme Nansen et Projet RIVO).
 - Groupe de planification des campagnes acoustiques en Afrique Nord-occidentale – Fin octobre (Programme Nansen).
 - Atelier sur les otolithes – Décembre (Programme Nansen et Projet RIVO).
 - Groupe de travail sur les pélagiques (de la Guinée Bissau à l'embouchure du Congo) Juin/juillet.
 - Groupe de travail sur les démersaux

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

63. Le Directeur Général et le président du Sous-Comité Scientifique se concerteront pour fixer la date et le lieu de la quatrième session.

DIVERS

Rapport soumis par d'autres institutions de recherche et groupes scientifiques des pays membres du COPACE

64. Certains groupes ont porté à l'attention du Sous comité les projets de recherche et activités exécutées dans leurs pays (Annexe

REVISION DES TERMES DE REFERENCE DES GROUPES DE TRAVAIL DU COPACE

65. La cinquième ligne des Termes de Référence des Groupe de Travail sur les petits pélagiques et les démersaux a été amendée par la suppression du mot "Acoustique".
66. Le Sous-comité a proposé que le Groupe de Travail sur la pêche artisanale réexamine ses termes de référence à sa prochaine session.

ADOPTION DU RAPPORT

67. Le rapport de la troisième session du Sous-Comité Scientifique du COPACE a été adopté ce 26 février 2004.

REMERCIEMENT

Nous tenons à remercier le Gouvernement togolais d'avoir accepté d'abriter la troisième session du Sous-Comité Scientifique du COPACE et exprimons toute notre gratitude au peuple togolais pour cette hospitalité dont nous avons bénéficiée durant notre séjour à Lomé.

ANNEXE E

**Tableau 1: Recommandations Feuille Sommaire – Région CECAF NORD
(Maroc – Mauritanie – Sénégal – Gambie)**

Sous-groupe/ Unité	Région	Etat	Recommandations d'aménagement
NORD Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	Maroc	Pleinement exploité	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations - Encourager l'utilisation des chaluts séparateurs - L'application stricte de la réglementation relative au maillage des chaluts
<i>Merluccius polli & Merluccius Senegalensis</i>	Maroc	Pas de pêcheerie depuis 1999	-
	Mauritanie	Pleinement exploité	Diminuer l'effort par pêche, aussi bien pour la flottille ciblant les merlus que pour celles ciblant les autres espèces demersales avec des prises accessoires en merlus
	Sénégal-Gambie	Modérément exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche, étant donné que la Mauritanie et Sénégal-Gambie sont considérés comme un seul stock.

ANNEXE E

**Tableau 2 : Recommandations Feuille Sommaire – Région CECAF NORD
(Maroc – Mauritanie – Sénégal – Gambie)**

Sous-groupe/ Unité	Région	Etat	Recommandations d'aménagement
Poissons démersaux - Nord <i>Pagellus bellotti</i>	Maroc et Mauritanie	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche
	Sénégal et Gambie	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche
<i>Dentex macrophthalmus</i>	Maroc et Mauritanie	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche
<i>Sparus</i> spp.	Maroc et Mauritanie	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche
<i>Arius</i> spp	Sénégal et Gambie	Incertitude dans l'évaluation	Réduire l'effort actuel de pêche
<i>Pseudotolithus</i> spp	Sénégal et Gambie	Surexploité	Réduire l'effort actuel de pêche
<i>Epinephelus aeneus</i>	Mauritanie, Sénégal et Gambie	Risque de disparition	Arrêter la pêche ciblant cette espèce

ANNEXE E

**Tableau 3: Recommandations Feuille Sommaire - Région CECAF NORD
(Maroc Mauritanie – Sénégal – Gambie)**

Sous-groupe/ Unité	Région	Etat	Recommandations d'aménagement
Crevettes Nord <i>Parapeneus longirostris</i>	Maroc	Surexploité	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les captures et l'effort actuels - Faire respecté le maillage réglementaire pour réduire la pression de pêche sur les juvéniles - Encourager l'utilisation des chaluts séparateurs
	Mauritanie	Pleinement exploité	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche
	Sénégal et Gambie	Pleinement exploité avec données jusqu'à 1999	Ne pas augmenter l'effort de pêche au dessus du niveau de l'année 1999 en attendant les prochaines évaluations avec des données plus récentes
<i>Penaeus notialis</i>	Mauritanie	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche.
	Sénégal et Gambie	Non concluant avec données jusqu'à 1999	Ne pas augmenter l'effort de pêche au dessus du niveau de l'année 1999 en attendant les prochaines évaluations avec des données plus récentes

ANNEXE E

**Tableau 4: Recommandations Feuille Sommaire – Région CECAF NORD
(Maroc – Mauritanie – Sénégal – Gambie)**

Sous-groupe/Unité	Région	Etat	Recommandations d'aménagement
Céphalopodes <i>Octopus vulgaris</i>	Dakhla de Cap Boujdor à Lagouira (26°N-21°N)	Surexploité	Réduire l'effort actuel de pêche
	Cap Blanc (21°N-16°N)	Surexploité	Réduire l'effort actuel de pêche
	Sénégal – Gambie	Incertitude dans l'évaluation	Compte tenu de la situation du stock de seiche qui est capturée par la même pêcherie, il est recommandé de diminuer l'effort de pêche.
<i>Sepia</i> sp.	Dakhla	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort actuel de pêche.
	Cap Blanc	Résultats non concluants ¹	Réduire l'effort de pêche compte tenu de la situation du stock de poulpe qui est l'espèce principale dans cette pêcherie
	Sénégal-Gambie	Surexploité	Réduire l'effort de pêche

¹ Les résultats varient beaucoup selon les CPUE utilisées.

ANNEXE E

Tableau 5: Recommandations Feuille Sommaire - Région CECAF SUD

Sous-groupe/ Unité	Région	Etat	Recommandations d'aménagement
SUD Poissons démersaux <i>Arius</i> spp	Guinée	Surexploité	Réduire l'effort actuel de pêche
	Sierra Leone	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche
<i>Pseudotolithus</i> <i>elongatus</i>	Guinée	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations (et faire plus d'investigation)
	Sierra Leone	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations (et faire plus d'investigation)
<i>Pseudotolithus</i> spp	Guinée	Pleinement exploité/ En danger de surexploitation	Réduire l'effort actuel de pêche
	Sierra Leone	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche
	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Surexploité	Réduire l'effort actuel de pêche
	Cameroun	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations
	Angola	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations
<i>Galeoides</i> <i>decadactylus</i>	Guinée	Pleinement exploité	Réduire l'effort actuel de pêche
	Sierra Leone	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche
	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Surexploité	Réduire l'effort actuel de pêche
	Cameroun	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations

ANNEXE E

Tableau 5 (suite) : Recommandations Feuille Sommaire – Région CECAF SUD

Sous-groupe/ Unité	Région	Etat	Recommandations d'aménagement
Poissons démersaux <i>Sparidé</i>	Guinée	Surexploité	Réduire l'effort de pêche
	Sierra Leone	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche
<i>Dentex sp</i>	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Surexploité	Réduire l'effort de pêche
	Angola	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations
<i>Pagellus bellotti</i>	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Surexploité	Réduire l'effort de pêche
<i>Pomadasys spp</i>	Guinée	Surexploité	Réduire l'effort de pêche
	Sierra Leone	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche
<i>Cynoglossus spp</i>	Guinée	Surexploité	Réduire l'effort de pêche
	Sierra Leone	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche
	Cameroun	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations
	Angola	Incertitude dans l'évaluation	Ne pas augmenter le niveau actuel de l'effort de pêche en attendant les prochaines évaluations
<i>Brachydeuterus auritus</i>	Côte d'Ivoire, Ghana, Benin, Togo	Surexploité	Réduire l'effort de pêche

ANNEXE E

Tableau 5 (suite) : Recommandations Feuille Sommaire - Région CECAF SUD

Sous-groupe/ Unité	Région	Etat	Recommandations d'aménagement
Crevette Sud <i>Parapeneus longirostris</i>	Guinée-Bissau-Angola	Pas évalué à cause du manque de données	Par mesure de précaution, ne pas augmenter l'effort de pêche
<i>Penaeus notialis</i>	Guinée	Surexploité	Réduire l'effort de pêche
	Sierra Leone	Modérément exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche
	Ghana	Modérément exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche au-dessus du niveau de l'année 2000
	Cameroun	Surexploité	Réduire l'effort de pêche
Céphalopodes <i>Sepia sp.</i>	Guinée	Surexploité	Diminuer l'effort de pêche significativement

ANNEXE F

Liste d'Observation des Stocks**Tableau 1: Poissons démersaux**

Sous-groupe/ Unité	Région	Statut
Poissons démersaux		
<i>Pseudotolithus</i> spp	Sénégal et Gambie	Sur-exploité
<i>Epinephelus aeneus</i>	Mauritanie, Sénégal et Gambie	Risque d'extinction
<i>Arius</i> spp	Guinée	Sur-exploité
<i>Pseudotolithus</i> spp	Guinée	Entièrement exploité/ En danger de sur-exploitation
	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Sur-exploité
<i>Galeoides decadactylus</i>	Guinée	Sur-exploité
	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Sur-exploité
<i>Sparidae</i>	Guinée	Sur-exploité
<i>Dentex</i> sp	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Sur-exploité
<i>Pagellus bellottii</i>	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Sur-exploitée
<i>Pomadasys</i> spp	Guinée	Sur-exploité
<i>Cynoglossus</i> spp	Guinée	Sur-exploité
<i>Brachydeuterus auritus</i>	Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo	Sur-exploité

ANNEXE F

Tableau 2: Crevettes et Céphalopodes

Sous-groupe/ Unit	Région	Statut
Céphalopodes		
<i>Octopus vulgaris</i>	Stock Dakhla de Cap Boujdor à Lagouira (26°N-21°N)	Sur-exploité
	Stock Cap Blanc (21°N-16°N)	Sur-exploité
<i>Sepia spp</i>	Sénégal-Gambie	Sur-exploité
	Guinée	Sur-exploité
Crevettes		
<i>Parapenaeus longirostris</i>	Maroc	Sur-exploité
<i>Penaeus notialis</i>	Guinée	Sur-exploité
	Cameroun	Sur-exploité